

## AVIS DE COURSE

Régate toute classe YCSM-CNLF-CNAR  
28/07/2019

St Martin de Ré et La Flotte

Autorité Organisatrice (OA) : Yacht-club de St Martin de Ré et CNLF  
5 C

Série : Osiris toutes classes

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles Osiris.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux HL Osiris
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire auprès du :
  - \*Cercle Nautique de la Flotte (CNLF) Mr Cabanas 0609326198 ou
  - \*Yacht-club de St Martin Mr Gourdon 0652266996au plus tard le 27/07/ 2019.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription 30 €

### 5. PROGRAMME

| Programme                     | Date       | Heure |
|-------------------------------|------------|-------|
| Confirmation des Inscriptions | 27/07/2019 | 18h00 |
| Clôture des inscriptions      | 28/07/2019 | 10H00 |

Jours de course :

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classes             |
|------------|---|---------------------|
| 27/07/2019 | 13h00   | Toute classe OSIRIS |

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18h00.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type CONSTRUITS

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvaise score.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

NIL

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Yacht- club de St Martin de Ré au 0652266996 ou CNLF Mr Cabanas 0609326198

## 14. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

| Port de            | Baies de                       | Date       | Basse mer | Pleine mer | Coefficient |
|--------------------|--------------------------------|------------|-----------|------------|-------------|
| De St Martin de Ré | Rade de St Martin et La Flotte | 28/07/2019 | 06h51     | 14h49      | 50          |

## **ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE**

**Baie de St Martin et Baie de la Flotte**

**CONSULTER INSTRUCTIONS DE COURSES**